

8eme VIDE GRENIER DU QUARTIER MADAGASCAR

A vos agendas !!!

Si vous recevez ce document c'est que vous avez déjà participez au vide grenier et marché artisans du quartier Madagascar, ou que vous habitez dans la quartier, ou à proximité. L'édition 2025 est fixé au **6 avril prochain** Nous vous invitons à participer à cette nouvelle édition qui se déroulera comme les années précédentes, dans les rues Paul-Louis Courier, Jean Talon et Montaigne. Comme l'an passé, nous allons demander à des artisans créateurs et producteurs de nous rejoindre dans un espace dédié, où ils seront regroupés pour présenter et vendre leurs créations et productions, afin de donner une dimension supplémentaire à l'événement.

Si vous souhaitez participer à cette manifestation, merci de nous retourner le **coupon réponse après l'avoir complété et signé, accompagné du règlement, dans les meilleurs délais** à l'une des adresses ci-dessous :

Jacques REMY, 7 rue Jean Talon, 51000 Chalons en Champagne

ou

Sonia GODART, 1 rue Jean Talon

ou

Christian VILLAIN, 12 rue Paul Louis Courier.

Pour toutes questions, informations, n'hésitez pas à nous envoyer un mail : quartier.madagascar51@gmail.com ou nous appeler sur le 0681006627 ou 0679182022

- 2 cafés et 2 parts de brioche seront offerts aux exposants par emplacement.
- Restauration rapide sur place
- Le règlement restera acquis à l'association pour toute annulation après le **23 mars 2025**.
- Si la manifestation n'était pas autorisée, par la mairie ou la préfecture, les règlements par chèque (à privilégier) seraient détruits, le liquide serait remboursé.

Le prix par emplacement de 4m est fixé à 8€

Merci et à bientôt.

COUPON REPONSE

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE GRENIER

Personne physique

Se déroulant le **dimanche 6 avril 2025 de 8h à 17h** à Châlons en Champagne

Je soussigné(e),

Nom : **Prénom** :

Né(e) le : à : n° dépt :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Nombre d'emplacement(s) réservé(s) ...* 8€ = ... €

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 Code de commerce)
- Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 Code pénal)

1. Pour des raisons de sécurité, l'accès aux emplacements pour les exposants s'effectuera à **partir de 6h30**
2. Règlement par chèque bancaire au nom de « Association du quartier Madagascar » ou en espèces
3. La vente d'animaux, d'aliments, d'alcool ou d'armes à feu est strictement interdite

Fait à Châlons en Champagne, le :

Signature :

